

Le 27 mars en soirée, le CIA84-DTT a eu le plaisir de recevoir le docteur Nicolas Giraudeau.

Ce dernier, pionnier dans le domaine de la télémédecine numérique a démontré à notre assemblée, toutes les possibilités qu'offre cet outil au travers d'un cadre juridique strict.

La télémédecine n'est pas un phénomène nouveau dit notre confrère. Déjà au dix-huitième siècle deux médecins suisses, le Bernois Albrecht Von Haller (1708-1777) et le Vaudois Auguste Tissot (1728-1797) donnaient des avis médicaux par correspondance. Plus récemment (ndlr), deux fictions nous annonçaient déjà les possibilités qu'allait offrir le numérique.

« Si tous les gars du monde », un film de 1955 et l'épisode d'une série de 1972, « La demoiselle d'Avignon ».

Dans le premier, c'est la radio onde courte qui va permettre au travers de toute une chaîne de radios amateurs de diagnostiquer, de livrer les médicaments et traiter, à bord d'un navire, l'équipage victime d'une intoxication alimentaire.

Dans le second, c'est une jeune fille au pair, Koba, isolée dans un chalet de montagne, qui va sous la direction d'un expert, effectué une trachéotomie, grâce à une retransmission par la télévision du chalet. Koba avait par le passé suivi des stages d'infirmière de bloc.

Dans ces deux fictions tout est déjà dit : le télé expert, la personne compétente pour collecter les informations nécessaires au diagnostic et ayant capacité pour effectuer un geste si nécessaire sous la direction de la personne ayant compétence à distance.

(Article L.6316-1 du code de la santé publique).

La présentation de notre Confrère a développé toute l'étendue du cadre juridique de cet exercice qui a pour but de définir parfaitement le rôle et les limites de chaque intervenant. Mais ce cadre juridique vise aussi à maîtriser les risques de dérives mercantiles de ce champ de l'exercice des professionnels de santé.

Un des effets bénéfiques inattendu de la téléconsultation aujourd'hui dans les EMS (établissements médico-sociaux) est la prise de conscience, par les personnes compétentes impliquées dans les

collectes de données et réalisation de diagnostic, d'éléments dont ils n'avaient pas mesuré l'importance jusqu'à ce qu'ils soient impliqués dans cette relation triangulaire.

Cette nouvelle réalité, permet d'améliorer la prise en charge de la santé bucco-dentaire de ces patients en EMS.

En ce qui concerne le matériel, le docteur Nicolas Giraudeau souligne que des études ont démontré que l'examen et diagnostic fait à distance à l'aide d'une caméra à fluorescence était équivalent à celui réalisé en face à face.

Nous saluons une fois de plus l'excellence de notre Confrère autant pour ses talents de conférenciers que pour l'étendue des connaissances dans le domaine qu'il a traité et partagé avec nous lors de cette rencontre du 27 mars.